

NN Family Insurance

Informations générales NN Family Insurance.



NN Family Insurance

Caractéristiques principales de votre assurance

NN Family Insurance est une assurance complète pour votre famille qui couvre la responsabilité civile dans le cadre de votre vie privée. Vous pouvez ajouter à cette assurance la garantie assistance juridique. Il s'agit d'une garantie optionnelle.

Qui peut souscrire ce contrat d'assurance?

NN Family Insurance est destinée aux personnes physiques ayant atteint l'âge de 18 ans et dont la résidence principale se situe en Belgique.

Qui est assuré?

Le preneur d'assurance (en l'occurrence, vous) et les personnes qui habitent sous le même toit que vous sont assurés :

- les personnes qui habitent sous le même toit que vous, même si pour une raison quelconque, elles résident temporairement ailleurs;
- les enfants mineurs ou ceux du conjoint(e) ou partenaire cohabitant(e) qui n'habitent pas sous le même toit que vous;
- les enfants majeurs ou ceux du conjoint(e) ou partenaire cohabitant(e) qui n'habitent pas sous le même toit que vous, pour autant qu'ils soient encore fiscalement à charge (en tant que preneur d'assurance) ou à charge du conjoint(e) ou partenaire cohabitant(e).

Le contrat d'assurance

Le contrat d'assurance se compose de 2 parties :

1. Les conditions générales

Celles-ci décrivent les dommages que nous prenons en charge, ceux que nous ne prenons pas en charge et les obligations réciproques.

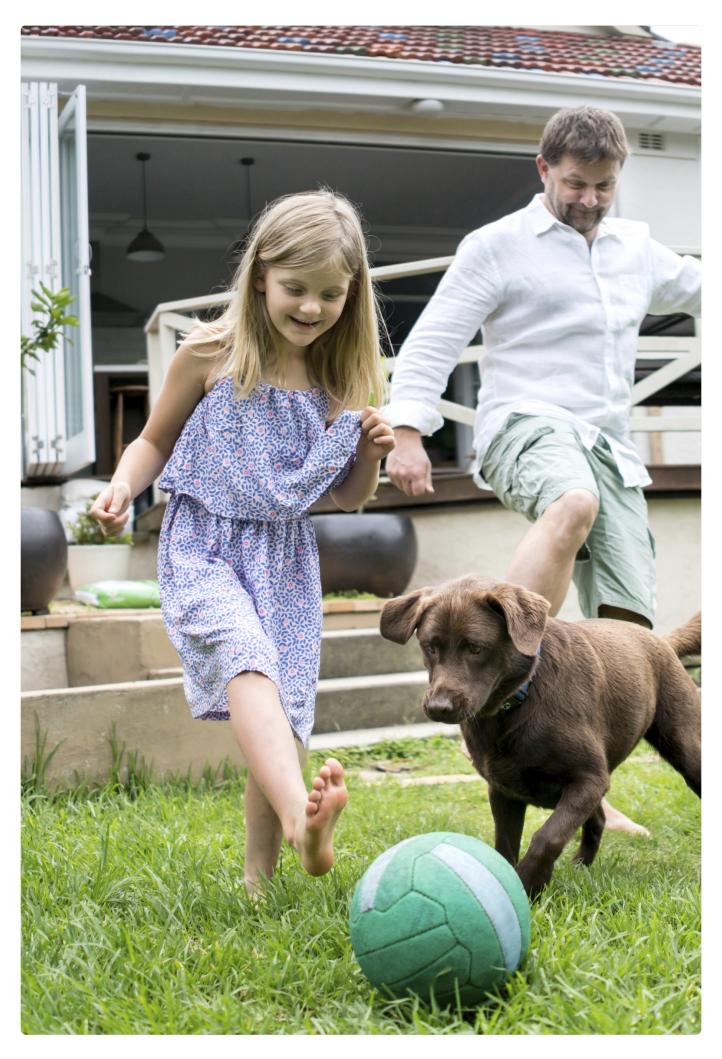
2. La police

Vous recevez ce document lors de la souscription, lors d'éventuelles modifications et lors de la prolongation annuelle du contrat d'assurance. Elle contient les conditions particulières qui correspondent à votre situation. Les dispositions mentionnées dans la police priment sur les conditions générales.

Le contrat d'assurance a une durée contractuelle d'un an. Si ni vous ni nous ne le résilions, le contrat d'assurance sera prolongé chaque année par reconduction tacite. Vous avez ainsi la certitude que l'assurance ne sera pas arrêtée sans préavis.



Cette fiche d'information fait partie de l'information précontractuelle de ce produit. Elle vous informe sur le produit. Elle est conforme aux conditions légales.



Les assurances



NN Family Insurance comprend l'assurance Familiale et la garantie optionnelle Assistance juridique.

L'assurance Familiale couvre les dommages causés par un assuré à de tierces personnes dans le cadre de la vie privée. Les dommages relatifs à l'exercice d'une activité professionnelle sont toujours exclus.

L'Assistance juridique (optionnelle) couvre les frais éventuels de l'assistance juridique dont vous pouvez avoir besoin en cas de litige.

Vous déterminez vous-même la date de début de chaque assurance. Celle-ci débute au plus tôt le jour qui suit la demande d'assurance.

Vous trouverez une description complète des assurances, des restrictions ainsi que des exclusions dans les conditions générales de la police.

Bon à savoir:

- l'assurance Familiale indemnise les frais liés à des dommages matériels et corporels que vous, les membres de votre famille ou vos animaux domestiques causez par accident à d'autres personnes et dont vous êtes responsable.
- l'assurance Assistance juridique indemnise les frais lorsque, par exemple, une personne a endommagé votre vélo et refuse d'en payer les frais de réparation.
- votre responsabilité contractuelle n'est pas assurée.
 L'assurance Familiale ne couvre par exemple pas les dommages au matériel que vous avez loué à une entreprise de location ou que vous avez emprunté à un ami.
- une franchise de 250 euros s'applique aux dommages matériels causés par un assuré.
- l'assurance Assistance juridique ne vous couvre pas pour les litiges pour lesquels vous subissez un dommage inférieur à 200 euros.

Qu'est-ce qui détermine si vous pouvez être ou rester assuré, ce que couvre l'assurance et ce que vous payez ?

Les caractéristiques suivantes sont décisives pour l'acceptation (A) de l'assurance Familiale et de l'assurance Assistance juridique, l'étendue (E) de l'assurance et le prix (P) à payer. Il s'agit ici d'aspects qui constituent des caractéristiques décisives. Toutes les caractéristiques ne sont pas toujours demandées.

Caractéristique	Α	E	Р
L'assurance Familiale et l'assurance Assistance juridique			
Une assurance incendie ou familiale a-t-elle été refusée ou résiliée au cours des 5 dernières années ?	\checkmark		
Des dommages ont-ils été subis ou occasionnés au cours des 5 dernières années ?	\checkmark		
Combien de sinistres ont été subis ou occasionnés depuis la souscription de l'assurance ?	\checkmark	\checkmark	\checkmark
Votre situation familiale particulière.		\checkmark	\checkmark

Les critères suivants s'appliquent :

- si une assurance incendie ou familiale a été refusée ou résiliée par une compagnie d'assurances au cours des 5 dernières années: cela nous fournit des informations afin que nous puissions estimer correctement le risque;
- le nombre de sinistres que vous et vos cohabitants avez occasionnés les 5 dernières années : cela nous fournit des informations afin que nous puissions estimer correctement le risque;
- le nombre de sinistres subis ou occasionnés depuis que vous avez pris votre assurance: cela nous fournit des informations afin que nous puissions estimer correctement le risque et cela a un impact potentiel sur la poursuite de l'assurance, les conditions en vigueur et le montant de la prime que vous payez;
- les mesures spécifiques que nous vous proposons en cas de modification de votre assurance.

Ces informations sont importantes lorsque vous souscrivez l'assurance, mais aussi après que le contrat a été conclu. Dans la simulation de prime, les frais et taxes sont inclus. Dans la police, ceux-ci sont mentionnés séparément.

Vous payez votre assurance habitation chaque année par virement bancaire ou par prélèvement automatique. Si vous optez pour le prélèvement automatique, vous pouvez étaler le paiement par mois sans payer de frais supplémentaires .



Comment puis-je souscrire cette assurance?

Vous pouvez souscrire votre assurance via nnhome@nn.be. Si vous avez besoin d'aide, veuillez nous téléphoner au + 32 2 407 78 20. Nos collaborateurs sont disponibles du lundi au vendredi de 8 à 18 heures

- Vous introduisez les informations nécessaires pour obtenir une simulation de prime. Il s'agit de données concernant le preneur d'assurance et les autres membres de la famille, ainsi que l'habitation à assurer et les garanties souhaitées.
- 2 La simulation de prime est basée sur les tarifs en vigueur le jour où ils vous sont proposés.
- 3 Si vous donnez suite à notre offre, vous introduisez alors les données qui sont nécessaires à l'appréciation de la demande par l'assureur et à l'établissement de la police.
- 4 Avant de confirmer définitivement la demande, vous recevrez toujours un récapitulatif complet des données vous concernant, ainsi que des données de notre offre, afin que vous puissiez relire le tout.
- 6 Lorsque vous souscrivez NN Family Insurance, vous déclarez avoir lu et accepté la police, la ou les fiche(s) d'information produit et les conditions générales. Vous pouvez consulter tous ces documents à tout moment sur www.nn.be/fr/nnhome/documents. Veuillez prendre connaissance de ces documents avant de souscrire une assurance.
- **6** En cas d'acceptation, vous recevrez la police ainsi que les conditions générales de NN Family Insurance par e-mail.



Tous les documents relatifs à la souscription et au déroulement de votre NN Family Insurance seront conservés pendant une période d'au moins 5 ans après la fin du contrat. Pendant cette période, vous pouvez réclamer ces données en appelant le numéro + 32 2 407 78 20.



Déclaration de sinistre ou aide après un sinistre

Avez-vous besoin d'aide d'urgence après un sinistre?

Appelez immédiatement NN Support au numéro +32 2 407 78 20. Nos collaborateurs spécialisés sont joignables par téléphone 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ils vous guideront et résoudront immédiatement vos problèmes urgents.

Vous avez des dégâts, mais pas besoin d'aide d'urgence? Déclarez toujours votre sinistre

Vous avez des dégâts ? Lorsque vous n'avez pas besoin d'aide d'urgence, déclarez toujours votre sinistre immédiatement. Téléchargez la déclaration de sinistre sur www.nn.be et renvoyez-nous le formulaire rempli :

- par e-mail (myclaim@nn.be) à notre service sinistres;
- ou par la poste à NN Non-life, Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, Belgique

Gestion de votre contrat

Vous souhaitez consulter votre contrat ? Ou modifier votre contrat, par exemple parce que vous déménagez. Il suffit d'appeler le +32 2 407 78 20.

Si nous acceptons la modification dont vous nous avez fait part, vous recevrez une nouvelle police. Vous ne payez pas de frais (administratifs) à cet effet. Néanmoins, nous réglons les primes payées en trop ou trop peu avec vous et nous vous le confirmons par e-mail.

Droit de résiliation et de renonciation

Vous avez le droit de renoncer à votre NN Family Insurance endéans les 14 jours calendrier après avoir conclu l'assurance ou après avoir reçu la police, les conditions générales et les informations précontractuelles, sans motif et sans frais. Vous pouvez exercer ce droit en adressant une lettre à : NN Non-life, Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, Belgique.

La renonciation entre en vigueur au moment de sa notification.

Après cette période de renonciation de 14 jours calendrier, vous pouvez – sans justifier votre décision – résilier la police à la prochaine échéance principale, en tenant compte du préavis légal de 3 mois.

Vous exercez le droit de résiliation au plus tard 3 mois avant l'échéance annuelle en envoyant une lettre recommandée à : NN Non-life, Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, Belgique.

La manière de résilier le contrat d'assurance est juridiquement déterminée et se trouve dans le chapitre « Dispositions générales » des conditions générales de NN Family Insurance.

Obligations de communiquer les données correctes.

La police est établie ou modifiée sur la base de vos réponses à nos questions ou des informations que vous nous avez fournies. Celles-ci sont intégralement reprises dans la police. Vos réponses et vos informations sont déterminantes pour l'appréciation du risque.

Le non-respect de vos obligations peut donner lieu à :

- une adaptation de la prime;
- la résiliation du contrat d'assurance;
- la nullité du contrat d'assurance;
- le refus du sinistre ou l'application de la proportion entre la prime payée et la prime que vous auriez normalement dû payer.

Les mesures susmentionnées sont conformes aux dispositions légales.



Langue

La présente fiche d'information, les conditions générales et les conditions particulières de NN Family Insurance sont disponibles en deux langues : en français et en néerlandais. Vous pouvez également consulter cette fiche d'information et les conditions générales sur le site www.nn.be en français et en néerlandais. La communication écrite consécutive à la conclusion du contrat d'assurance se fera, au choix du client, en français ou en néerlandais.

Plaintes et litiges

Toutes plaintes concernant NN Family Insurance peuvent être adressées :

- à notre coordinateur des plaintes, par e-mail à mycomplaint@nn.be ou par téléphone au numéro +32 2 407 78 20;
- l'Ombudsman des Assurances: Square de Meeûs 35, B-1000 Bruxelles www.ombudsman-insurance.be info@ombudsman-insurance.be - Tél. + 32 2 547 58 71 Fax + 32 2 547 59 75.

Cette possibilité n'exclut pas celle d'entamer une procédure judiciaire.

Législation applicable et tribunaux compétents

Pour tout litige entre vous et NN Non-life concernant la conclusion, l'application, l'interprétation ou l'exécution du contrat NN Family Insurance, la loi belge est d'application, sous réserve des cas où le droit applicable est déterminé par des dispositions légales ou réglementaires qui sont impératives ou d'ordre public.

Les tribunaux belges du ressort du domicile du preneur d'assurance sont compétents pour résoudre les éventuels litiges qui découleraient du contrat d'assurance, sauf disposition contraire des articles 4, 5, 8 à 14 inclus du Règlement européen n° 44/2001 du Conseil du 22 décembre 2000 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matières civile et commerciale.

Plus d'infos?

Surfez sur **www.nn.be/fr/nnfamily/documents** ou contactez votre intermédiaire en assurances pour prendre rendez-vous, un bon café vous attend!

Sinistre

(i) + 32 2 407 78 20

Gestion

nnhome@nn.be

(ii) + 32 2 407 78 20



Identité et coordonnées des parties concernées

Assureur: NN Non-life – numéro de TVA 0801.866.930 RPM Bruxelles, situé à 1060 Bruxelles, Avenue Fonsny 38, sous le contrôle de la BNB agréée sous le code 2925 et autorisée à souscrire des assurances en Belgique en vertu de la liberté d'établissement en Belgique. Branche belge de Nationale-Nederlanden Schadeverzekering Maatschappij S.A., compagnie d'assurances de droit néerlandais, sous le contrôle du DNB et agréée sous le numéro de code BNB 2925, dont le siège social est établi Prinses Beatrixlaan 35, 2595 AK 's-Gravenhage, Pays-Bas – numéro KVK 27023707.